

## Procès-verbal du Conseil communautaire du 29 janvier 2015

Convoqué le jeudi 29 janvier 2015 à 19 h 00, Nouvelle mairie – 10 rue du Gai Côtéau – 54260 Viviers-sur-Chiers, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE.

Le Président Jean-Pierre JACQUE déclare la séance ouverte et demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de LEONI René, Premier Adjoint au Maire et Délégué Communautaire suppléant de Monsieur MOSCATO, Maire de Bazailles.

Après ce moment de recueillement, le Président Jean-Pierre JACQUE constate de visu que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer valablement.

Il rappelle ensuite qu'au début de chaque séance, le conseil communautaire doit nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire pour :

- vérifier la validité des pouvoirs,
- assister le président pour la constatation des votes et le dépouillement des scrutins
- contrôler l'élaboration du compte rendu.

**A l'appel des candidatures, Monsieur RICHARD Albert Délégué communautaire de la commune de Longuyon se propose et, à l'unanimité, est nommé secrétaire de la séance.**

La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

Si dessous le tableau récapitulatif et la liste détaillée des présences :

<b>Récapitulatif</b>		
<b>Rappel du nombre de sièges</b>	<b>44</b>	
<b>Quorum</b>	<b>23</b>	
<b>Nombre de titulaires présents</b>	<b>35</b>	(a)
<b>Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)</b>	<b>1</b>	(b)
<b>Nombre de procurations</b>	<b>4</b>	(c)
<b>Soit un total de votants potentiels de</b>	<b>40</b>	(a+b+c)




**Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :** MARIEMBERG Jean François, MOSCATO Pascal, AZZARA Jean-François, GUILLIN Pierre, PERIN Pierre, DIDIER François, SAUVAGE Christian, WEISS James, SOBIK Gérard, DAMIEN Jean-François, PETRI Christian, AUMONT Guylaine, BRACONNIER Philippe, FIDERSPIL Alain, HANGGELY Janny, JACQUE Jean-Pierre, LAMBERT Claude, LECLERC Pascal, LEROY Annick, PAQUIN Guy, POPLINEAU Monique, RICHARD Albert, MICHEL Claude, GUERIN Valérie, DEGLIN Christian, SCHMITZ Jean-Luc, SIROT Alain, SAUNIER René, LUTIN LAMARRE Nicole, ROESER Daniel, DUFOUR Marie-José, VERRON Laurent, DYE-PELLISSON Alain, GILLARDIN Eric, LAURENT Claude.

**Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence :** BOURDON Sylvie (Montigny-sur-Chiers) en lieu et place de PIERRET Jean-Jacques.

**Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :** BOUDART Lionel (Baslieux) à MARIEMBERG Jean François, PICCA Yves (Boismont) à SCHMITZ Jean-Luc, FURLANI Annie (Longuyon) à PAQUIN Guy, PERCHERON Caroline (Longuyon) à AUMONT Guylaine.

**Les titulaires excusés dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :** DEBRYCKE Angélique, SCHMIDTGALL Sylvie, STUPKA Monique, PIERRET Jean-Jacques, DALLA-RIVA Jean-Patrick.

Le Président Jean-Pierre JACQUE explique aux délégués présents qu'ils seront amenés, au cours de cette séance, et s'ils l'acceptent, à se prononcer sur l'ordre du jour complémentaire suivant :

-  Dissolution du Syndicat Intercommunal d'épuration de Cons-la-Grand-Ville, Ugny et Villers-la-Chèvre
-  Ravalement de façades - contrat suivi et animation C.A.L et attribution de primes aux particuliers
-  Etude pré opérationnelle pour une OPAH et demandes de financement

# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

Pas d'opposition relevée.

Le Président Jean-Pierre JACQUE passe à l'examen de l'ordre du jour :

## **1- Procès-verbal du conseil communautaire du 22 décembre 2014**

Le Président Jean-Pierre JACQUE demande aux élus présents s'ils souhaitent apporter des modifications au procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 décembre 2014 tel qu'il a été présenté.

La parole est donnée à James WEISS : « Je voterai contre l'approbation de ce PV en raison des points 18 (Conventions de mise à disposition des personnels non transférés) et 19 (Tableau des emplois) car pour ces deux délibérations les documents afférents ne nous ont été que partiellement voire pas du tout présentés. Je n'ai pas vu, avant le vote, ce tableau des emplois et je ne connais pas l'impact financier des mises à dispositions prévues par ces conventions. »

La parole est donnée à Daniel ROESER : « Je demande que le point 35 soit rapporté car vous nous avez fait voter pour créer les régies des cantines scolaires et il semblerait que cela soit en fait illégal ; d'ailleurs il me semble bien que les régies ont été finalement créées par arrêté. »

Le Président Jean-Pierre JACQUE acquiesce et fait procéder au vote pour annuler la délibération suivante :

*Suite aux transferts de compétences « périscolaire » et « piscine » des régies les communes seront supprimées au 31 décembre et il faut voter pour recréer ces régies au 1<sup>er</sup> janvier au nom de la T2L.*

*A l'unanimité le Conseil décide la création au 1<sup>er</sup> janvier 2015 des régies nécessaires au bon fonctionnement des services « périscolaire » et « piscine »*

**VOTE : Unanimité**

## **Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières**

le Président Jean-Pierre JACQUE soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

**VOTE** : 5 contres

Le procès-verbal du 29 janvier en l'état peut être signé en fin de séance par les délégués communautaires présents.

## 2- Création d'un 3<sup>ème</sup> poste de maître nageur

Une présentation est faite par M. José CERIANI, responsable de la piscine de Longuyon (Cf. **Annexe n° 4 - Création d'un emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives**) :

- 👉📄 Demande aux élus de valider l'embauche d'un troisième maître-nageur
- 👉📄 Cette solution aura l'avantage de permettre des cours pour toutes les écoles de la com'com. « Pour l'instant, nous accueillons les écoles mais à deux, nous ne pouvons pas enseigner... Un troisième maître-nageur nous permettrait de dispenser des cours à toutes les écoles de la T2L. »
- 👉📄 Des plages horaires plus larges pour le public car la création d'un poste supplémentaire générera quinze heures supplémentaires d'ouverture au public pendant les vacances scolaires (50 heures, au lieu de 35 actuellement)
- 👉📄 Avec une embauche, la T2L pourra proposer de nouvelles disciplines tendances : Aquazumba, aquabike, aquagym.
- 👉📄 Ce troisième maître-nageur ne coûtera rien à la T2L car il servira à créer de nouvelles recettes : Elargissement des horaires pendant les vacances, cours enfants et adultes, activités diverses ... De plus, la suppression de la gratuité pendant les vacances scolaires (depuis le 1er janvier) devrait permettre, cumuler aux avantages déjà énumérés, de générer au total plus de 50 000 euros de recettes supplémentaires et ainsi réduire le déficit de l'équipement sportif estimé actuellement à environ 300 000 €.

La parole est donnée à Claude LAURENT : « Pour satisfaire tout le monde je propose de confier à Daniel ROESER la conduite d'une commission qui sera chargée d'étudier les comptes de la piscine et notamment de vérifier les prévisionnels de recettes et de dépenses »

Le Président Jean-Pierre JACQUE accepte cette dernière proposition et propose à l'assemblée de procéder sur le champ à la désignation des membres qui la composeront.

# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

Sont ainsi désignés membre de la commission « Piscine intercommunale » :

BOUDART Lionel, DUFOUR Marie-José, CERIANI José, DEGLIN Christian, GUILLIN Pierre, MARIEMBERG Jean-François, PAQUIN Guy, POPLINEAU Monique, SOBIACK Gérard, ROESER Daniel.

le Président Jean-Pierre JACQUE demande au Conseil de passer au vote de la création, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015, d'un troisième poste de maître nageur pour la piscine de Longuyon, à temps complet, pour permettre l'enseignement de la natation à toutes les écoles de la T2L, élargir les plages horaires d'ouverture (Ouverture 50 h au lieu de 35 h), mieux gérer les congés et autres absences, créer de nouvelles activités lucratives (Aquazumba, aquabike, aquasteps été) une mise en sécurité optimale de la piscine (Surveillance, conflit) et une utilisation du matériel de secours à deux sauveteurs.




Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, aux grades d'Educateur territorial des APS, Educateur territorial des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe, Educateur territorial des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

## **DECIDE :**

-  d'adopter la proposition du Président,
-  de modifier ainsi le tableau des emplois,
-  d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**VOTE :** Majorité (3 voix contre)

## **3- Sollicitation de subventions au titre de la DETR – Maison de santé**

Le Président Jean-Pierre JACQUE laisse la parole au Docteur Thierry DEVAUX initiateur du projet médical pour la maison de santé pluridisciplinaire qui fait une présentation de son projet sur Powerpoint.

Après présentation du projet médical pour la maison de santé pluridisciplinaire comportant un plan de financement, l'étude préalable du CAUE 54 (21 pages) ainsi

# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

que le « projet médical pour la maison de santé pluridisciplinaire » élaboré par le docteur Devaux et ses collègues actualisé suite aux recommandations de l'ARS (9 pages) le Président demande de bien vouloir délibérer afin de solliciter auprès de l'Etat le maximum de financement au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) afin d'en financer les études, procédure et honoraires de maîtrise d'œuvre.

## Plan de financement des études, procédure et honoraires de maîtrise d'œuvre

Honoraires de maîtrise d'œuvre selon estimation CAUE : 250 000 € HT

Etudes préalables selon estimation CAUE : 10 000 € HT

Coût total selon estimation CAUE : 260 000 € HT

Financements	Taux	Montant HT
<i>DETR (Etat)</i>	30,00%	78 000,00 €
<i>CPER (Etat-Région)</i>	46,00%	119 600,00 €
<i>Réserve parlementaire</i>	4,00%	10 400,00 €
<i>Autofinancement T2L</i>	20,00%	52 000,00 €
<b>Total HT</b>		<b>260 000,00 €</b>

**VOTE** : Unanimité

[Cf. **Annexe n° 2** – Plan de financement, étude préalable du CAUE 54 (21 pages) et « projet médical pour la maison de santé pluridisciplinaire » (9 pages)]

La parole est donnée à Claude LAURENT qui présente un projet alternatif à celui prévu sur le site de l'ancien Magasin Vert et qui pourrait être financé par un privé sur le terrain de l'ancien magasin LIDEL. Cette possibilité sera examinée en commission.

## 4- Sollicitation de subventions au titre de la DETR – Sécurisation de la déchèterie intercommunale

Après présentation des travaux à mettre en œuvre sur la déchèterie, le Président demande de bien vouloir délibérer afin de solliciter auprès de l'Etat le maximum de financement au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)





**VOTE** : Unanimité

## 5- Financement des travaux d'éclairage public à Villers-la-Chèvre

Le Président Jean-Pierre JACQUE rappelle pour mémoire que la commune de Villers-la-Chèvre avait engagé des travaux de rénovation de son réseau d'éclairage public financés sur la programmation DETR 2013, une subvention du SISCODELB et une subvention de l'ADEME. Ces travaux étant de la compétence de

# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

l'intercommunalité, un arrêté préfectoral vient de confirmer l'attribution de la subvention DETR à la T2L. Pour terminer le processus, il demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer pour :

-   Demander à l'ADEME d'accepter la substitution de la T2L à la commune de Villers-la-Chèvre pour l'attribution de sa subvention
-   Voter l'ouverture des crédits nécessaires au règlement de la facture à l'entreprise ayant effectué les travaux

## **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

Vu l'article n° 5.3.1 « Assurer la gestion de l'éclairage public » des statuts de la Communauté de Communes TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS, le conseil communautaire,

Décide de se substituer à la commune de Villers-la-Chèvre pour la perception du financement de l'ADEME attribué par décision n° 1234C0194 et demande à l'ADEME de bien vouloir accepter ce principe,

Prévoit la dépense de **103 976 € TTC** pour les travaux de rénovation d'éclairage public concernant la mise en sécurité de la traverse du village de Villers-la-Chèvre à l'article 217534 et précise que ces crédits seront ouverts au moment du vote du budget 2015.

**VOTE** : Unanimité (M. Jean-François DAMIEN ayant déclaré ne pas participer au vote)

## **6- DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 - Colmey-Flabeuville**

Le Président Jean-Pierre JACQUE explique qu'il est nécessaire de prévoir la dépense de 59 093 € TTC pour les travaux d'assainissement concernant le remplacement du collecteur de COLMEY-FLABEUVILLE à l'article 217532.

Ces crédits seront ouverts au moment du vote du budget 2015.

## **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

Autorise la dépense de 59 093 € TTC pour les travaux d'assainissement concernant le remplacement du collecteur de COLMEY-FLABEUVILLE à l'article 217532 et précise que ces crédits seront ouverts au moment du vote du budget 2015.



# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

Autorise si besoin le Président à signer avec le Maire de Colmey-Flabeuville la convention de mandat nécessaire pour le reversement à la T2L des recettes correspondantes.

**VOTE** : Unanimité

## **7- Dépenses d'investissement sur le budget général 2015 – Eclairage public à Allondrelle-la-Malmaison**

Vu l'article n° 5.3.1 « Assurer la gestion de l'éclairage public » des statuts de la Communauté de Communes TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS,

Vu le transfert de compétence de l'éclairage public au 17 novembre 2014,

Le Président Jean-Pierre JACQUE explique qu'il est nécessaire de prévoir la dépense de **78 709 € TTC** pour les travaux de rénovation d'éclairage public de la commune d'ALLONDRELLE-LA-MALMAISON à l'article 217534.

Ces crédits seront ouverts au moment du vote du budget 2015.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

Autorise la dépense de **78 709 € TTC** pour les travaux de rénovation d'éclairage public de la commune d'ALLONDRELLE-LA-MALMAISON à l'article 217534 et précise que ces crédits seront ouverts au moment du vote du budget 2015.

Autorise si besoin le Président à signer avec le Maire d'ALLONDRELLE-LA-MALMAISON la convention de mandat nécessaire pour le reversement à la T2L des recettes correspondantes.

**VOTE** : Majorité (*Un contre*)

## **8- DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 - Grand-Failly**

Le Président Jean-Pierre JACQUE explique qu'il est nécessaire de prévoir la dépense de **21 500 € TTC** pour les travaux d'assainissement de Grand-Failly à l'article 217532.

Ces crédits seront ouverts au moment du vote du budget 2015.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

Autorise la dépense de **21 500 € TTC** pour les travaux d'assainissement de Grand-Failly à l'article 217532 et précise que ces crédits seront ouverts au moment du vote du budget 2015.

Autorise si besoin le Président à signer avec le Maire de Grand-Failly la convention de mandat nécessaire pour le reversement à la T2L des recettes correspondantes.

**VOTE** : Unanimité après retrait de Jean-François DAMIEN, Maire de Grand-Failly

## **9- Transfert d'emprunt -Assainissement Allondrelle-la-Malmaison**

Le Président Jean-Pierre JACQUE explique que le dossier est encore en cours de préparation mais qu'il s'agit pour l'essentiel d'un prêt DEXIA Crédit Local avec un solde restant dû au 01-01-15 de : 89 939,29 €.

L'extrait du procès-verbal des délibérations de la commune d'Allondrelle-la-Malmaison du 3 août 2007 comprenant les références précises dudit prêt et notamment son tableau d'amortissement est annexé désormais annexé au présent procès-verbal [Cf. **Annexe n° 3** – (3 pages)]

Le Président Jean-Pierre JACQUE demande donc au Conseil de bien vouloir :

### **Approuvé le transfert dudit contrat à la T2L**

**VOTE** : Unanimité

# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

## 10- Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor

Le Président Jean-Pierre JACAQUE explique que Monsieur RAMASSAMY Eric, Inspecteur du Trésor et Chef de Poste de la Trésorerie de LONGUYON a été chargé des fonctions de Comptable du Trésor de la T2L et a accepté de nous fournir des prestations facultatives de conseil d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour l'année 2014.

Ces prestations justifient l'octroi de « l'indemnité de conseil » prévu par l'arrêté du 16 décembre 1983.

Cette indemnité, qui peut être modulée en fonction de l'étendue des prestations demandées, ne peut en aucun cas excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

Elle est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années. Cette dernière présente un caractère personnel.

Ce qui donne selon décompte établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours,

Pour la T2L : 647,88 €

Soit 590,50 € net après déduction C.S.G., RDS et 1 % solidarité.

VU les articles L-2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 97 de la Loi n° 82213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel modifié du 16 décembre 1983 qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux Comptables des Services Extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant qu'il est juste de dédommager Monsieur RAMASSAMY Eric pour ses prestations de conseil assistance,

# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'ALLOUER à Monsieur RAMASSAMY Eric, Comptable de la Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais, l'indemnité précitée, au taux de 100 %, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget, à l'article 6225 « *Indemnités au Comptable et aux Régisseurs* » de la Communes du Pays de Longuyon et des deux Rivières.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,





**VOTE** : Unanimité

## **11- Ordre du jour complémentaire**

Comme indiqué en début de séance le Président Jean-Pierre JACQUE passe à l'examen de l'ordre du jour complémentaire.

### **Dissolution du Syndicat Intercommunal d'épuration de Cons-la-Grand-Ville, Ugny et Villers-la-Chèvre**

Sur proposition du Président Jean-Pierre JACQUE, le conseil communautaire :

-   Accepte la dissolution du syndicat d'épuration de Cons-la-Grand-Ville – Ugny – Villers-la-Chèvre
-   Décide conjointement d'adhérer au SIAAL afin d'assurer une gouvernance rationnelle des eaux usées des trois communes de Cons-la-Grand-Ville, Ugny et Villers-la-Chèvre

**VOTE** : Unanimité

### **Ravalement de façades - contrat suivi et animation C.A.L et attribution de primes aux particuliers**

Le Président Jean-Pierre JACQUE explique que le transfert de la compétence « ravalement de façades » à la communauté de communes TERRE LORRAINE du LONGUYONNAIS, nécessite à compter du 01/01/2015 :

## Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

- La formalisation du transfert du contrat Centre d'Amélioration du Logement pour le suivi et l'animation de l'opération ravalement de façades et sa prolongation jusqu'en fin d'année 2015
- La formalisation de transfert du règlement d'attribution des primes de ravalement de façades en vigueur actuellement sur le territoire de la Ville de Longuyon

Il demande donc à l'assemblée de bien vouloir :

- L'autoriser à signer l'avenant n° 1 au contrat C.A.L formalisant son transfert et le prolongeant jusqu'au 31 décembre 2015 conformément à son article 4.1. (Cf. **Annexe n° 1**)
- Approuver le règlement d'attribution des primes telles que stipulées dans celui-ci.





**VOTE** : Unanimité

### **Etude pré opérationnelle pour une OPAH et demandes de financement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.303-1, L.321-1 et suivants, L.312-2-2 et R.321-1 et suivants, Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat, Vu le budget prévisionnel de l'exercice 2015 et suivants, Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 Novembre 2002 sur la nouvelle réglementation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des Programmes d'Intérêt Général (PIG), Vu le Vème Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, adopté par l'Etat et le Conseil Général de Meurthe et Moselle, Vu la convention Etat – Anah du 14 juillet 2010, modifiée le 26 Juin 2013, relatif au programme « rénovation thermique des logements privés » au titre des investissements d'avenir, Vu le contrat local d'engagement du département de Meurthe-et-Moselle signé le 31 décembre 2010, et son avenant du 20 Décembre 2013 relatif à la prolongation du programme « Habiter Mieux » sur la période 2014-2017, Vu le décret n°2013-610 du 10 Juillet 2013 relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART), Vu l'évolution du régime des aides de l'Anah applicable au 1er Juin 2013, Vu la circulaire C 2014-02 du 09 juillet 2014, portant sur les orientations à mi parcours pour la programmation 2014 des actions et des crédits de l'ANAH,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :**

## Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

-  de réaliser sur l'ensemble du territoire intercommunal une "étude pré opérationnelle" d'OPAH : économies d'énergie, résorption de l'habitat indigne, dégradé et très dégradé,
-  d'attribuer conformément la consultation lancée à cet effet, le marché au CAL de Meurthe et Moselle pour un montant HT de 35 013 € soit 42 015. 60 TTC.
-  d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions maximum de l'Etat, de la Région et de l'Anah, pour la réalisation de l'étude pré opérationnelle d'OPAH,
-  d'autoriser Monsieur le Président à signer tout autre document et à entreprendre toute autre démarche qui s'avérerait nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**VOTE : Unanimité**

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

Fait à Longuyon le 10 mars 2015

Le Secrétaire de séance  
**Albert RICHARD**

# Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

## Approbation du procès verbal lors de la séance du 29 janvier 2014

Commune	Nom	Prénom	Titre communautaire	Signature
ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	CLAUDET	Eric	Délégué Communautaire suppléant	
ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	MARIEMBERG	Jean François	Délégué Communautaire titulaire	
BASLIEUX	BOUDART	Lionel	Délégué Communautaire titulaire	
BASLIEUX			Délégué Communautaire suppléant	
BAZAILLES			Délégué Communautaire suppléant	
BAZAILLES	MOSCATO	Pascal	Délégué Communautaire titulaire	
BEUVEILLE	AZZARA	Jean-François	Délégué Communautaire titulaire	
BEUVEILLE	GUILLIN	Pierre	Délégué Communautaire titulaire	
BOISMONT	BERNARD	Hélène	Déléguée Communautaire suppléante	
BOISMONT	PICCA	Yves	Délégué Communautaire titulaire	
CHARENCY-VEZIN	NOEL	Michel	Délégué Communautaire suppléant	
CHARENCY-VEZIN	PERIN	Pierre	Délégué Communautaire titulaire	
COLMEY	DIDIER	François	Délégué Communautaire titulaire	
COLMEY	ROUYER	Gérard	Délégué Communautaire suppléant	
DONCOURT-LES-LONGUYON	GEORGES	DIDIER	Délégué Communautaire suppléant	
DONCOURT-LES-LONGUYON	SAUVAGE	Christian	Délégué Communautaire titulaire	
EPIEZ-SUR-CHIERS	HARDOUIN	Vincent	Délégué Communautaire suppléant	
EPIEZ-SUR-CHIERS	WEISS	James	Délégué Communautaire titulaire	
FRESNOIS-LA-MONTAGNE	SOBIACK	Gérard	Délégué Communautaire titulaire	
FRESNOIS-LA-MONTAGNE	THIRY	Marie-Thérèse	Déléguée Communautaire suppléante	
GRAND-FAILLY	DAMIEN	Jean-François	Délégué Communautaire titulaire	
GRAND-FAILLY	HARDOUIN	Pierre	Délégué Communautaire suppléant	

## Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

<b>Commune</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Titre communautaire</b>	<b>Signature</b>
HAN-DEVANT-PIERREPONT	FERREIRA	Jean-marc	Délégué Communautaire suppléant	
HAN-DEVANT-PIERREPONT	PETRI	Christian	Délégué Communautaire titulaire	
LONGUYON	AUMONT	Guylaine	Déléguée Communautaire titulaire	
LONGUYON	BRACONNIER	Philippe	Délégué Communautaire titulaire	
LONGUYON	DEBRYCKE	Angélique	Déléguée Communautaire titulaire	
LONGUYON	FIDERSPIL	Alain	Délégué Communautaire titulaire	
LONGUYON	FURLANI	Annie	Déléguée Communautaire titulaire	
LONGUYON	HANGGELY	Janny	Délégué Communautaire titulaire	
LONGUYON	JACQUE	Jean-Pierre	Délégué Communautaire titulaire	
LONGUYON	LAMBERT	Claude	Délégué Communautaire titulaire	
LONGUYON	LECLERC	Pascal	Délégué Communautaire titulaire	
LONGUYON	LEROY	Annick	Déléguée Communautaire titulaire	
LONGUYON	PAQUIN	Guy	Délégué Communautaire titulaire	
LONGUYON	PERCHERON	Caroline	Déléguée Communautaire titulaire	
LONGUYON	POPLINEAU	Monique	Déléguée Communautaire titulaire	
LONGUYON	RICHARD	Albert	Délégué Communautaire titulaire	
LONGUYON	SCHMIDTGALL	Sylvie	Déléguée Communautaire titulaire	
LONGUYON	STUPKA	Monique	Déléguée Communautaire titulaire	
MONTIGNY-SUR-CHIERS	BOURDON	Sylvie	Délégué Communautaire suppléant	
MONTIGNY-SUR-CHIERS	PIERRET	Jean-Jacques	Délégué Communautaire titulaire	
OTHE	DELATTRE	Bernadette	Déléguée Communautaire suppléante	
OTHE	MICHEL	Claude	Délégué Communautaire titulaire	
PETIT-FAILLY	GUERIN	Valérie	Déléguée Communautaire titulaire	



## Communauté de Communes du Pays de Longuyon et des deux rivières

Commune	Nom	Prénom	Titre communautaire	Signature
PETIT-FAILLY	HAUTECOUVERTURE	Cyrille	Délégué Communautaire suppléant	
PIERREPONT	DEGLIN	Christian	Délégué Communautaire titulaire	
PIERREPONT	SCHMITZ	Jean-Luc	Délégué Communautaire titulaire	
SAINT-JEAN-LES-LONGUYON	MANGIN	Franck	Délégué Communautaire suppléant	
SAINT-JEAN-LES-LONGUYON	SIROT	Alain	Délégué Communautaire titulaire	
SAINT-PANCRE	MACYK	André	Délégué Communautaire suppléant	
SAINT-PANCRE	SAUNIER	René	Délégué Communautaire titulaire	
SAINT-SUPPLET	LUTIN LAMARRE	Nicole	Déléguée Communautaire titulaire	
SAINT-SUPPLET	MEYER	Jean Bernard	Délégué Communautaire suppléant	
TELLANCOURT	ROESER	Daniel	Délégué Communautaire titulaire	
TELLANCOURT	SEBAA	Djemal	Délégué Communautaire suppléant	
VILLE-AU-MONTOIS	DUFOUR	Marie José	Déléguée Communautaire titulaire	
VILLE-AU-MONTOIS	DUFOUR	Patricia	Déléguée Communautaire suppléante	
VILLE-HOUDLEMONT	GOETZ	Jean-François	Délégué Communautaire suppléant	
VILLE-HOUDLEMONT	VERRON	Laurent	Délégué Communautaire titulaire	
VILLERS-LA-CHEVRE	DYE-PELLISSON	Alain	Délégué Communautaire titulaire	
VILLERS-LA-CHEVRE	HARDOUIN	Jean-Paul	Délégué Communautaire suppléant	
VILLERS-LE-ROND	GILLARDIN	Eric	Délégué Communautaire titulaire	
VILLERS-LE-ROND	LEROY	Christian	Délégué Communautaire suppléant	
VILLETTE	DALLA-RIVA	Jean-Patrick	Délégué Communautaire titulaire	
VILLETTE	LEMBERT	Daniel	Délégué Communautaire suppléant	
VIVIERS-SUR-CHIERS	LAURENT	Claude	Délégué Communautaire titulaire	
VIVIERS-SUR-CHIERS	MAGNIER	Serge	Délégué Communautaire suppléant	

